



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Aujourd'hui, mardi 18 octobre 2016, à 19 H.00 , le Conseil municipal de Cappelle la Grande (29 membres en exercice), convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni dans l'aile sud du Palais des Arts.

### Etaients présents :

Léon DEVLOIES, Maire.

Julien GOKEL, Stéphane GOUVART, Sandrine HAELEWYCK, Bernard CAIGNIEZ, Annick TOWLSON, Jacques HANNEBIQUE, Isabelle MARCHYLLIE, Sophie AGNERAY, adjointes et adjoints municipaux,  
Jackie DESOUTTER, Patrick DERYCKE, Thérèse DEVROE, Claudine DONDAINE, Hervé PROVO, Gilles GUILBERT, J-Jacques LARROQUE, Paulette WEIZMANN, Régis SCHILLEWAERT, Odile DEBRUYNE, Christine ALLOUCHERY, Sylvestre KASPRZYK, Valérie FERYN, Céline LEGRAND-BARET, Sébastien DECLERCK, Amélie FOURNIER, conseillères et conseillers municipaux,

Absente : Sandrine PLADYS, Martine LAVOGIER, Stéphane GOKEL, Franck GONSSE.

Absent(e)s ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER.

Date d'affichage du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : le 25 octobre 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la séance est enregistrée.

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle le triste événement qui s'est produit au mois de septembre, lors d'une Cérémonie de Mariage célébrée par Mme Sandrine Haelewyck, le décès de Christine Kermaal, une employée municipale dévouée, sérieuse, appliquée, disparue pendant son travail (sans en être la cause), je voudrais saluer sa mémoire, la respecter et lui faire une minute de silence, merci.

Après la minute de silence, Monsieur le Maire tient à rappeler, ceci étant une meilleure nouvelle, la 4<sup>ème</sup> place d'Esteban CATOUL aux Championnats du Monde d'aviron. C'est un Cappellois dont il faut saluer la performance ; il avait été, au préalable Champion de France.

### 01) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2016 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2016 est adopté, A L'UNANIMITE.

## 02) DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Madame l'Adjointe informe le Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Avenant n° 1 au marché de fabrication et fourniture de repas fabriqués sur place pour la restauration scolaire et les centres de loisirs- avenant à un marché dont les montants sont supérieurs aux seuils fixés par décret, passé avec la Société API RESTAURATION de Houplines.
  - Marché d'acquisition de matériels informatiques, de téléphonie et de vidéo projection pour le multi accueil du groupe scolaire Pasteur avec la Société ESI – 9. Rue du rouge Bouton à Seclin, pour un montant de 1.549 € HT.
  - Marchés d'acquisition de mobiliers intérieurs et extérieurs, d'électroménager et de linges pour l'aménagement du multi accueil suivants :
    1. Mobilier destiné aux enfants et aux familles : Sté WESCO SA – route de Cholet à CERIZAY (79) pour un montant de 21.172,30 € HT et 97,78 € d'éco-participation.
    2. Mobilier du personnel : Sté MANUTAN COLLECTIVITES – 143. Bd Ampère à CHAURAY (79) pour un montant de 6.181,64 € HT.
    3. L'électroménager : Sté MANUTAN COLLECTIVITES – 143. Bd Ampère à CHAURAY (79) pour un montant de 12.074,62 € HT.
    4. Ustensiles, équipements de cuisine et petits matériels de puériculture : Sté WESCO SA – route de Cholet à CERIZAY (79) pour un montant de 2.222,07 € HT.
    5. Les jeux d'éveil : Sté WESCO SA – route de Cholet à CERIZAY (79) pour un montant de 1.385,85 € HT.
    6. Les linges : Sté WESCO SA – route de Cholet à CERIZAY (79) pour un montant de 2.293,30 € HT.
    7. Le mobilier du dortoir : Sté WESCO SA – route de Cholet à CERIZAY (79) pour un montant de 4.428,15 € HT.
    8. Matériels de bureau : Sté MANUTAN COLLECTIVITES – 143. Bd Ampère à CHAURAY (79) pour un montant de 1.394,33 € HT.
  - Marchés publics de travaux pour l'aménagement d'un centre multi accueil suivants :
    1. Gros œuvre étendu : SARL NERYS - rue Louis Pasteur à BOIS GRENIER (59) pour un montant de 36.378,00 € TTC.
    2. Menuiseries extérieures aluminium : SARL DK CONSTRUCTIONS – 13. Rue du Petit Matelot à TETEGHEM (59) pour un montant de 91.496,20 € TTC (base + option N° 2 fourniture et pose de volets roulants motorisés) ;
    3. Electricité courants faibles : Sté SET TERTIAIRE – 24. Rue A. Watteau à SAINT POL SUR MER (59) pour un montant de 14.394,24 € TTC (base + option éclairage LED).
    4. Peinture finitions sols souples : Sté BATIMENT OUVRAGE SOL PEINTURE – 104. Avenue Maurice Berteaux à SAINT POL SUR MER (59) pour un montant de 32.386,20 € TTC (base + option fourniture et pose de sols souples dans les circulations, hall d'entrée, les sanitaires et le local réserve).
  - Contrat passé pour la dénomination, numérotation et raccordement des voies au réseau postal avec LE GROUPE LA POSTE, 44. Boulevard de Vaugirard à PARIS (75), représenté par l'Etablissement courrier dont dépend la Commune, situé à Coudekerque-Branche, afin de procéder à la numérotation ou la renumérotation de 80 points :
    1. Pour un montant de 1.171,06 € TTC comprenant les éléments suivants :
      - 80 numérotations ou renumérotations.
      - Elaboration et fourniture du dossier de numérotation.
    2. Option communication et remise commentée : 322,00 € HT soit 386,40 € TTC.
      - 80 points de contact.
      - 4,03 € HT/point d'adresse.
  - Avenant n° 1 au marché de fabrication et de fourniture de repas fabriqués sur place pour la restauration scolaire et le centre de loisirs conclu avec la Sté API RESTAURATION afin d'ajuster l'indice de références pris en compte dans la clause de révision de prix sur l'indice « restauration » référence 0639022. Depuis février 2016, cet indice a été supprimé par l'INSEE et remplacé par l'indice suivant : « cantine » référence 1762316 :
    - Indice de référence : mars 2015 : 99.57
    - Dernier indice connu : mars 2016 : 101.84Soit un pourcentage d'augmentation de 2.28 %
- Prix des repas (TVA 5,5 %) :
- Repas élève maternelle : 3.809 x 1.0228 (prix € TTC 3.90 – prix € HT 3.69)
  - Repas élève primaire : 3.935 x 1.0228 (prix € TTC 4.02 – prix HT 3.81)
  - Repas adulte : 4.389 x 1.0228 (prix € TTC 4.49 – prix € HT 4.26)

- Avenant au bail emphytéotique administratif conclu avec l'Association diocésaine de Lille permettant au preneur de sous louer l'immeuble à une tierce personne contre rémunération.
- Convention avec les Associations de Parents d'Elèves (APE) des écoles Joliot Curie, Pasteur, Jean Jaurès et Crayhof relative à la mise à disposition d'un local situé rue Joliot Curie.
- Marché de travaux signé avec l'entreprise STTS, 40. Rue du Commerce à CORMENTREUIL (51) pour la rénovation du sol sportif de la salle Gressier au Complexe Roger Gouvard, pour un montant de 51.059 € HT.
- Bail d'habitation signé, pour une durée maximale de 6 mois, avec Mme Catherine MASSCHELIER pour l'occupation d'un logement sis 92. Route de Bourbourg à Cappelle la Grande. Ce bail est conclu pour un montant de 300 € TTC payable mensuellement à terme échu le 30 de chaque mois.
- Résiliation du bail d'habitation au profit de M. Tony QUIMBEL pour le logement sis 92. Route de Bourbourg à Cappelle la Grande, à compter du 11 juillet 2016.
- Résiliation du bail d'habitation au profit de M. et Mme DEKEIREL pour le logement sis 60. Rue du Crayhof à Cappelle la Grande, à compter du 31 juillet 2016.
- Contrat signé avec le Cabinet BOGAERT & ASSOCIES, géomètres experts, de BETHUNE, rue de l'Université pour l'élaboration du plan topographique et du plan de bornage sur le site du groupe scolaire Jean Jaurès, cadastré section AH n° 2. Le contrat est conclu pour un montant de 7.800,00 € TTC.
- Marchés de travaux pour la réhabilitation du complexe sportif Albert Denvers passés pour :
  - Etanchéité – éclairage Zenithial : Mandataire SMAC – Z.I. de Petite Synthe à Dunkerque pour un montant de 194.998,94 € TTC. Décomposé de la façon suivante :  
Co-traitant : ESSEMES SERVICES – 50. Avenue du Gal Leclerc à MARLE (02) :  
Base : 195 971,18 € TTC  
Option 1 : 185 850,14 € TTC  
Option 2 : 9 148,80 € TTC
  - Menuiseries extérieures : France VERRE - rue du Lac à Armbouts-Cappel pour un montant de 31 626,29 € TTC

**M. le Maire** : deux décisions très importantes ont été prises concernant le centre multi accueil et la salle A. Denvers. Concernant le centre multi-accueil : logiquement nous devons obtenir 140.000 € de la CAF, ce qui représentera 60 % des frais, il ne restera donc que 40 % à la charge de la ville mais on attend, si possible Isabelle, une subvention du Conseil Départemental. Nous espérons depuis 3 ans des subventions mais nous n'avons encore rien obtenu. Concernant la salle A. Denvers : les travaux s'élèveront à peu près à 300.000 € pour cette salle Denvers qui en a vraiment besoin car depuis longtemps il y a des infiltrations d'eau. Vous voyez que toutes les économies que nous avons faites, en supprimant une partie de la gratuité et en faisant des efforts sur les charges de fonctionnement de la Ville, vont enfin payer. Maintenant il faut faire très attention et tout contrôler pour que nous puissions vraiment avoir encore en 2016 un budget positif. L'année dernière nous avons plus d'un million d'euros ; normalement cette année nous devons baisser, ce que nous confirme la Cour des Comptes, compte-tenu des travaux qui ont été réalisés.

**Mme Marchyllie** :

Merci M. le Maire vous interpellez le Conseil Départemental. Alors, en effet, les dossiers ont été envoyés au Conseil Départemental. Nous espérons qu'ils pourront passer en Commission avant la fin de l'année mais rien n'est moins sûr. J'ai interpellé hier encore en séance plénière concernant les critères de financement des projets multi-accueil par la nouvelle majorité et nous n'avons pas la certitude non plus de savoir si nous allons répondre aux nouveaux critères mais, nous les sollicitons, nous suivons le dossier. Les services de la Ville aussi font le travail ; tout est bouclé nous n'avons plus qu'à attendre la réponse du Président Lecerf que nous interpellons régulièrement et que nous ne manquerons pas de ré interpellé à nouveau. Au mieux, ce sera décembre, au pire en janvier en espérant que les financements vont suivre.

**M. le Maire** : j'attends un rendez-vous depuis 3 ans. M. Dogny, DGS de la Ville, suit tous les courriers. Nous allons réécrire cette semaine, je viens d'en discuter pour demander, si possible, qu'il me reçoive. C'est quand même inadmissible ; regardez votre feuille d'impôts comment elle est augmentée : + 20 %. Il peut donc faire des efforts pour la Ville car nous participons également aux finances du Département .

### 03) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, adopte, A L'UNANIMITE, le budget supplémentaire comme suit :

#### DEPENSES FONCTIONNEMENT

6574 025	subventions	+ 50 500.00
CHAP.65	autres charges de gestion courante	+ 17 000.00
CHAP.66	charges financières	+ 700.00
CHAP.011	charges à caractère général	- 68 200.00
		-----
		0

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST DONC EQUILIBREE

#### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

C 165 020	dépôts et cautionnements reçus	+ 1 500.00
C 2031 212	frais d'études	- 1 500.00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST DONC EQUILIBREE.

### 04) MISE EN PLACE D'UNE ALLOCATION DE SOUTIEN AUX SPORTIFS ESPOIRS ET DE HAUT NIVEAU : DETERMINATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION ET DU MONTANT

Monsieur l'Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en application de l'article L 221-2 du code du sport, le Ministre chargé des Sports, au vu des propositions des fédérations sportives, arrête chaque année la liste des sportifs de haut niveau.

L'inscription sur cette liste des sportifs de haut niveau est effectuée dans différentes catégories, dont les catégories « Elite, Senior et Jeune », étant précisé que la Ministre arrête également chaque année la liste des sportifs « Espoirs ».

C'est dans ce cadre qu'il est donc proposé au Conseil d'instituer une allocation de soutien aux sportifs de haut niveau et aux sportifs « Espoirs », susceptible de leur être versée directement, que la Municipalité entend soutenir.

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, cette allocation serait fixée à :

- 300 euros par an pour les sportifs « Espoirs »,
- 500 euros par an pour les sportifs de haut niveau des catégories « Elite, Senior et Jeune ».

Le sportif pour être éligible à l'allocation, devra satisfaire les conditions suivantes :

- Etre inscrit sur la liste ministérielle arrêtée au titre de l'année considérée et établie conformément au code du sport,
- Avoir un club de rattachement sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque et y être licencié depuis plus d'un an,
- Représenter son club au sein des compétitions sportives de la saison en cours,
- Ne pas être un sportif professionnel, à savoir ne pas disposer de revenus annuels directement tirés de son activité sportive – salaires et contrats d'image notamment – supérieurs à 20 000 euros bruts annuel.
- Ne pas être lié à la Ville par un contrat d'image,
- Etre résident de Cappelle la Grande.

Le Conseil adopte, A L'UNANIMITE, l'ensemble des propositions reprises ci-dessus.

## 05 – ALLOCATION DE SOUTIEN AUX SPORTIFS ESPOIRS ET DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE M. ESTEBAN CATOUL

Suit à la mise en place de l'allocation de soutien aux sportifs espoirs et de haut niveau, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, conformément à l'avis de la Commission des Finances, d'attribuer celle-ci à :

- Monsieur Esteban CATOUL, domicilié 28. Rue de l'Eglise à Cappelle la Grande, éligible à cette allocation car répondant à l'ensemble des critères d'attribution.
- pratique l'aviron au sein du Sporting Club Dunkerquois,
- Inscrit sur la liste ministérielle 2016 en tant que « Sportifs de haut niveau » catégorie : jeune.
- Montant de l'allocation : 500 €

## 06) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après accord de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accorder la subvention exceptionnelle suivante : 5.600 € à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) pour l'organisation des 31èmes Foulées Cappelloises qui se sont déroulées le 25 septembre 2016.

## 07) CREDITS SCOLAIRES - ACTUALISATION

Pour tenir compte des effectifs présents à la rentrée, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'actualiser les budgets des écoles pour 2016/2017 et de fixer le nombre de sorties en cars comme indiqué ci-dessous :

ECOLE	NOMBRE D'ENFANTS	FOURNITURES SCOLAIRES 42 €	SUBVENTION OCCE 18 €	CREDIT TOTAL 60 €	CREDIT PHOTOCOPIE 3 €
<b>MATERNELLES</b>					
CRAYHOF - 1 enfant	82	3.444 € (- 42 €)	1.476 € (- 18 €)	4.920 € (- 60 €)	246 € (- 30 €)
JOLIOT CURIE - 1 enfant	98	4.116 € (- 42 €)	1.764 € (- 18 €)	5.880 € (60 €)	294 € (- 3 €)
PASTEUR - 2 enfants	68	2.856 € (- 84 €)	1.224 € (- 36 €)	4.080 € (- 120 €)	204 € (- 6 €)
<b>PRIMAIRES</b>					
CRAYHOF + 7 enfants	103	4.326 € (+ 294 €)	1.854 € (+ 126 €)	6.180 € (+ 420 €)	309 € (+ 21 €)
JOLIOT CURIE - 1 enfant	161	6.762 € (- 42 €)	2.898 € (- 18 €)	9.660 € (- 60 €)	483 € (- 3 €)
PASTEUR idem	117	4.914 €	2.106 €	7.020 €	351 €
GRUPE SCOLAIRE JEAN JAURE +1 enfant	196	8.232 € (+ 42 €)	3.528 € (+ 18 €)	11.760 € (+ 60 €)	588 € (+ 3 €)

Chiffres en bleu : différence du nombre d'enfants par rapport à la délibération du 23/06/2016.

CREDIT TOTAL + PHOTOCOPIES = 51.975 €  
POUR 825 ENFANTS

Le nombre de déplacements en cars offerts gratuitement à chaque école est fixé à :

Maternelles		Primaires	
Crayhof .....	3	Crayhof .....	5
Joliot Curie .....	4	Joliot Curie.....	7
Pasteur .....	3	Pasteur .....	5
Groupe scolaire Jean-Jaurès .....	9		

## **08) SERVICE PERISCOLAIRES : CONFIRMATION DU FONCTIONNEMENT ET DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Madame l'Adjointe rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 03 décembre 2015, les modalités de fonctionnement ainsi que les tarifs du service périscolaire ont été adoptés pour l'année 2016.

Afin d'éviter tout quiproquo, le Conseil décide, A L'UNANIMITE, de préciser que les modalités de fonctionnement ainsi que les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2016/2017.

## **09) ECOLE DES BEAUX-ARTS : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Madame l'Adjointe rappelle au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale des Beaux-Arts est un établissement d'enseignement artistique spécialisé géré par la Municipalité et que pour assurer un bon fonctionnement de ce service il convient au Conseil d'approuver le règlement intérieur proposé.

Le Conseil Municipal approuve, A L'UNANIMITE, le règlement intérieur de l'Ecole des Beaux-Arts.

## **10) ORGANISATION D'UNE SOIREE CABARET – FIXATION DES TARIFS D'ENTREE**

Mme l'Adjointe informe le Conseil Municipal que le samedi 19 novembre prochain, la Ville organisera une soirée cabaret, avec la société BOOMERANG au Palais des Arts et des Loisirs.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'en fixer le tarif d'entrée pour tous (Cappellois et non Cappellois) à :

- 7 € en prévente.
- 9 € sur place.

## **11) ANNULATION DE LA BROCANTE DU 04/09/2016 : MISE EN PLACE D'UNE REGIE D'AVANCE ET DE RECETTE REGROUPANT LES REGIES « CULTURE & EVENEMENTIEL », « BEAUX-ARTS » et « LOCATIONS DE SALLE » - REMBOURSEMENT DES DROITS OU ENTREES PERCUS**

Madame l'Adjointe informe le Conseil Municipal qu'en raison des contraintes en matière de sécurité imposées par la Préfecture, il a été décidé d'annuler la brocante prévue le 4 septembre dernier à la Cité des Cheminots.

Afin de pouvoir rembourser les personnes qui s'étaient inscrites à cette manifestation (5 € l'emplacement), le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'autoriser la création d'une régie d'avance et de recette autorisant, d'une part, le regroupement des régies « Culture & Événementiel », « Beaux-Arts » et « Locations de salle » et d'autre part, le remboursement des droits ou entrées perçus en cas d'annulation, par la Municipalité, de l'évènement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **12) CHARTE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal, conformément à l'avis du Comité Technique lors de sa réunion du 20 septembre 2016, décide, A L'UNANIMITE, d'adopter la Charte d'utilisation de l'outil informatique et des technologies de communication.

## **13) REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, afin de tenir compte des recrutements et des avancements de grades, d'actualiser la grille des effectifs municipaux pour 2016.

## **14) PERSONNEL COMMUNAL – PRISE EN CHARGE FORMATION - BAFD**

Conformément à l'accord de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accepter de prendre en charge les frais de Formation du stage de perfectionnement BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) de Madame Magali BAERT, directrice du centre périscolaire Joliot-Curie, qui se déroulera du 12 au 17 décembre 2016 à l'Association AFOCAL de Dunkerque pour un coût de 390 € TTC.

**15) Cdg59 : DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE  
DU SAGE DE L’ESCAUT**

Le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’émettre un avis favorable quant à la demande d’affiliation volontaire au Cdg59 du Syndicat Mixte du SAGE de l’Escaut, conformément aux dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, qui stipule que la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**16) Cdg59 : DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SDIS**

Le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’émettre un avis favorable quant à la demande de désaffiliation au Cdg59 du Service Départemental d’Incendie et de Secours du Nord (SDIS), conformément aux dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, qui stipule que la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l’acceptation de cette demande de désaffiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**17) REGLEMENT DE L’ACCES ET DE L’UTILISATION DU STADE COMMUNAL  
AU COMPLEXE ROGER GOUVART**

Le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’entériner les dispositions réglementaires de l’arrêté n° 2016/280, qui tient lieu de règlement intérieur, portant réglementation de l’accès et de l’utilisation du stade communal au complexe Roger Gouvart, y compris la piste d’athlétisme.

**18) TERRAINS – APPROPRIATION PAR LA PROCEDURE DES BIENS  
VACANTS ET SANS MAITRE – SUCCESSION EN DESHERENCE**

Vu la procédure prévue aux articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques à l’encontre des biens situés route de Bergues à Cappelle la Grande et cadastrés sous les numéros suivants :

Section et n°	Lieudit	superficie
AK 120	Cité Bryche	37 m <sup>2</sup>
AK 121	Cité Bryche	27 m <sup>2</sup>
AK 154	Cité Bryche	126 m <sup>2</sup>
AK 159	Cité Bryche	24 m <sup>2</sup>
AK 160	Cité Bryche	24 m <sup>2</sup>

Vu que les biens n’ont pas de propriétaire actuellement connu ou qui se soit manifesté lors de la procédure et que les taxes foncières y afférentes n’ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

Vu qu’un arrêté portant constatation d’un bien sans maître actuellement connu débouchant sur une procédure de succession en déshérence a ainsi été adopté en date du 3 décembre 2015 ;

Vu que les propriétaires éventuels des biens ne se sont pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l’accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’incorporer ces biens considérés vacants dans le domaine communal en application soit de l’article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques (pour les biens immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties) soit de l’article L. 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (pour les biens immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et de charger Monsieur le Maire des formalités correspondantes.

**M. le Maire : je vais maintenant donner la parole à Mme MARCHYLLIE pour qu’elle nous parle de la mutuelle.**

Mme Marchyllie : Merci M. le Maire. J'avais demandé à pouvoir faire un point d'information concernant la mutuelle pour tous pour informer le conseil municipal qu'une délibération a été prise en conseil d'administration du CCAS concernant la mise à disposition d'un bureau dans l'espace solidarité à la Mutuelle JUST'.

Cette mutuelle a été choisie par la CUD pour l'ensemble de l'agglomération depuis le début du mois d'octobre et dans toutes les villes de la CUD dans le cadre de la politique « santé » de la CUD toutes les mutuelles proposent une mutuelle pour tous. Elles proposent des garanties adaptées au besoin de chaque habitant et permettant de faire une économie substantielle pour certaines personnes, qui peut aller de 10 à 30 % voire plus.

Depuis quelques mois avec Mme WEIZMANN nous participons à des réunions à la CUD pour la mise en place de cette mutuelle et l'espace santé du Littoral, c'est une nouvelle association qui a été créée à la CUD pour gérer les projets santé communautaires et également gérer le lien avec la mutuelle.

Il n'y a aucune incidence financière pour la commune concernant cette mutuelle, ni aucune des villes de la CUD. Nous mettons simplement un local à disposition et j'en profite pour informer tout le monde que c'est chaque mercredi matin il y a une permanence de la mutuelle JUST' de 8 H.30 à 12 H.00 à l'espace solidarité. Une convention a été signée la semaine dernière et depuis début octobre tout le monde peut avoir des informations auprès de cette mutuelle et également auprès du CCAS ; les techniciens du CCAS sont bien informés et renseigneront tout le monde.

C'est une mutuelle qui n'est pas obligatoire, elle est proposée à l'ensemble des habitants pour que chacun puisse gagner du pouvoir d'achat. Il y a beaucoup d'avantages, notamment pour les personnes âgées ; il y a 6 garanties différentes qui sont proposées et c'est une nouveauté à l'échelle de la CUD. Cette mutuelle existait déjà dans des villes comme Coudekerque-Branche, Grande-Synthe et Saint Pol sur Mer et elle est étendue maintenant à l'ensemble des villes de l'agglomération. Je voulais faire un point sur ce sujet qui a été évoqué dans le magazine municipal.

M. le Maire remercie Mme MARCHYLLIE :

Bien sûr nous avons étudié cette question en Conférence des Maires à la CUD et nous étions pour à 100%. Les Villes l'ont déjà adoptée et je remercie Mme MARCHYLLIE et Mme WEIZMANN pour avoir assisté aux réunions à la CUD.

Je peux vous dire, allez voir, sans engagement de personne, au CCAS. Vous devez gagner normalement 20 % sur votre mutuelle actuelle ; C'est donc encore un plus.

J'ajoute encore un petit mot : vous avez remarqué que mes amis de l'opposition ne sont pas présents. Je ne suis pas au courant mais des personnes m'ont posé la question. Ils ne se sont pas excusés, je ne sais pas pourquoi ils ne sont pas là ; c'est peut-être un coup du sort qu'ils ne soient pas là tous les 3 en même temps mais je ne sais pas.

La séance est clôturée.

Fait à Cappelle la Grande,  
Le 19 octobre 2016  
Le Maire,  
Léon DEVLOIES